

2014-04-073-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 5.3.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

OBJET : SYNDICAT MIXTE DU BAS-ADOUR – DESIGNATION DES DELEGUES

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET
M. HERVELIN
Mme PERIMONY-BENASSY
M. GARANS
M. ROBLES

procuration à
procuration à
procuration à
procuration à
procuration à

M. LESPADÉ
M. LECERF
Mme CAMBRONERO
M. GONZALES
Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



2014-05-073-DGS - SYNDICAT MIXTE BAS ADOUR : DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle que la Ville adhère au Syndicat Mixte Bas Adour (SMBA) dédié à la gestion et à l'entretien des lits mineurs et majeurs de l'Adour, des Gaves et de leurs affluents aux côtés de 41 communes landaises et de l'Agglomération Côte Basque Adour (pour les communes de Bayonne et Boucau).

Conformément à l'article 12 des statuts du syndicat, il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et son suppléant par commune adhérente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2121-29 et L.5711-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bas Adour,

DELIBERE

DESIGNE M. Bernard LAPEBIE (Titulaire) et Mme Nicole CORRIHONS (Suppléante) comme délégués de la commune au Syndicat Mixte Bas Adour.

Vote: 31

Pour: 28

Abstention: 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

